

## Charte du Rhin supérieur pour la promotion du plurilinguisme du 10 juin 2013

Eu égard à l'importance de l'espace du Rhin supérieur comme bassin de vie et économique commun, les signataires de la présente charte s'engagent à œuvrer constamment en faveur d'une meilleure connaissance mutuelle des hommes et de leur culture des deux côtés du Rhin. La maîtrise de la langue du voisin y joue un rôle essentiel, parce qu'elle rend possible des échanges interculturels, une coopération tri-nationale, un marché de l'emploi transfrontalier ainsi qu'une grande mobilité.

En rappelant l'existence de la déclaration de soutien de la Conférence du Rhin supérieur en faveur de la promotion du plurilinguisme de 2002,

Conscients des changements et des évolutions intervenus dans la région au cours de la dernière décennie grâce à des mesures de coopération accentuées telles que la création de la région métropolitaine du Rhin supérieur, ainsi que la cohésion européenne et la globalisation des marchés de l'emploi,

Faisant référence à la diversité des manifestations et résolutions des acteurs transfrontaliers pour la promotion du plurilinguisme dans le Rhin supérieur,

En concordance avec les objectifs du Conseil de l'Europe, que l'éducation doit préparer à la vie comme citoyenne/citoyen démocratique aussi bien qu'à l'intégration au marché de l'emploi

La Conférence du Rhin supérieur, le Conseil rhénan, le Réseau des villes et les Eurodistricts ont décidé d'exprimer leur attachement à la promotion du plurilinguisme dans le Rhin supérieur en signant cette charte. Les signataires soulignent la place centrale qu'occupe le plurilinguisme dans l'espace du Rhin supérieur avec les résolutions suivantes :

### Résolutions

- Le plurilinguisme fonctionnel<sup>1</sup> constitue la base indispensable pour une coopération trinationale, des rencontres interculturelles, un marché de l'emploi transfrontalier et une mobilité croissante dans la région du Rhin supérieur et doit pour cela être encouragé de manière cohérente.
- Le recul du bilinguisme, tel qu'il se dessine actuellement, doit absolument être combattu parce qu'il signifie une régression massive pour la coopération transfrontalière dans les domaines de l'économie, des sciences, de la politique et de la société civile.
- En conséquence, l'apprentissage de la langue du voisin dans les trois pays doit faire l'objet de toutes les attentions, les projets et les mesures qui favorisent le plurilinguisme doivent être encouragés et la sensibilisation à la nécessité de ces dispositions doit être soutenue.
- L'apprentissage des langues qui démarrera par la (les) langue(s) première(s), puis se poursuivra par la langue du voisin à laquelle se rajoutera une langue internationale, devrait donner les compétences linguistiques nécessaires pour offrir à tous les enfants du Rhin supérieur de meilleures chances sur le marché de l'emploi au niveau régional, européen et mondial. Ceci en concordance avec la Stratégie de Lisbonne selon laquelle chaque citoyen

---

<sup>1</sup> « Capacité à utiliser des langues à des fins de communication et à participer aux interactions culturelles, une personne étant considérée comme un acteur social disposant – à divers degrés - de compétences en plusieurs langues et d'expériences de plusieurs cultures » (Sauer, Esther/ Saudan, Victor : Aspects d'une didactique du plurilinguisme, clarification des notions de base, [www.passepartout-sprachen.ch](http://www.passepartout-sprachen.ch), juin 2008)



européen devrait être capable de parler deux langues étrangères en plus de sa langue maternelle.

- Les projets et coopérations transfrontaliers qui visent l'échange constant, la coopération constructive et la compréhension croissante entre les voisins doivent être reconnus comme vecteurs centraux pour la promotion du plurilinguisme fonctionnel et être soutenus.
- Les administrations compétentes pour les sujets touchant au plurilinguisme et aux projets bi- ou trinationaux dans l'espace du Rhin supérieur constituent des acteurs essentiels, qui initient des décisions politiques et qui devraient faire office d'experts lors de la préparation de décisions politiques.
- Le plurilinguisme fonctionnel des membres des administrations et des décideurs politiques devrait être assuré afin de pouvoir communiquer de façon directe et peu compliquée dans les organes de coopération trinationaux.
- Sur la base des mesures préconisées ci-dessous, le groupe de travail « Education et Formation » élabore des objectifs annuels et informe les signataires régulièrement des résultats.

## Mesures préconisées

### 1. Groupe de pilotage trinational

Le groupe de travail « Education et Formation » de la Conférence du Rhin supérieur en tant que groupe de pilotage trinational propose, suit et coordonne les activités se déroulant dans le cadre des projets transfrontaliers dans tous les degrés d'enseignement. Il doit permettre des rencontres régulières entre partenaires et responsables éducatifs allemands, suisses et français afin d'évaluer le résultat des mesures proposées, le cas échéant de les soutenir et de leur assurer toute la publicité souhaitable.

### 2. Partenariats

L'objectif final est que tout établissement scolaire situé le long du Rhin ait un établissement partenaire à proximité. Les jumelages d'établissements et les échanges d'élèves seront développés et viseront à un renforcement de l'activité pédagogique. Ce but sera atteint grâce à des rencontres régulières, des projets communs de nature diverse, notamment dans le domaine culturel en privilégiant le vivre ensemble.

### 3. Enseignement préscolaire / Enseignement élémentaire

Dans le domaine de l'éducation préscolaire, puis dans l'enseignement élémentaire, les signataires s'efforceront, sur la base des programmes d'apprentissage précoce des langues, d'augmenter le nombre des enfants qui dans les trois régions apprennent, d'une manière adaptée à leur âge, la langue du voisin. Dans ce but ils initieront et soutiendront des projets bilingues dans un cadre bi- ou trinational. Il conviendra également de renforcer les échanges d'enseignants du premier degré et d'éducateurs ou éducatrices des jardins d'enfants et d'assurer la continuité de cet enseignement au premier degré.

### 4. Collèges et Lycées

Dans l'enseignement secondaire, les signataires s'efforceront d'étendre l'offre de sections bilingues et de sections européennes fondées sur l'apprentissage renforcé de la langue du partenaire. Les établissements pourront conclure avec les établissements correspondants des partenariats dans le cadre desquels il sera possible de développer pour les élèves des séjours individuels, de petits groupes ou de classes et pour les enseignants des visites réciproques de

classes et des échanges ainsi que d'encourager la conception et la réalisation des projets pédagogiques communs.

#### **5. Lycées professionnels et technologiques et centres de formation des apprentis (CFA)**

Les établissements professionnels et lycées professionnels et technologiques (Berufsbildende Schulen) pourront conclure des partenariats avec les établissements de formation du pays partenaire. Dans ce cadre, les enseignants pourront aussi bien effectuer des visites réciproques de classes et développer des projets d'enseignement communs, notamment des projets pédagogiques ayant pour objet la production et la réalisation d'objets, de systèmes et de techniques, qu'organiser des échanges à des fins d'enseignement.

Parallèlement, il conviendra de développer, avec l'aide de l'établissement partenaire, la possibilité d'effectuer des stages en alternance et des stages individuels dans les entreprises du pays partenaire.

#### **6. Formation des enseignants**

Les échanges d'enseignants et la formation continue transfrontalière joueront un rôle important pour la réalisation des objectifs cités plus haut. Les échanges seront facilités et développés, se feront de part et d'autre sur la base du volontariat des enseignants et de la réciprocité et permettront aux enseignants de tous niveaux d'enseigner dans les établissements correspondants du pays partenaire. Les visites d'enseignants pour la durée d'un projet pédagogique, les échanges d'enseignants simultanés ou consécutifs devront être étendus et expérimentés sous des formes nouvelles.

On s'efforcera de développer les séjours linguistiques des enseignants stagiaires dans les établissements du pays partenaire et de favoriser la formation continue non seulement des enseignants de langue mais aussi de ceux qui enseignent une discipline dans la langue du partenaire.

#### **7. Aides financières à la mise en œuvre**

Les dispositifs actuels de soutien financier au bi- et au multilinguisme existants pour le Rhin supérieur doivent être mobilisés dans l'esprit de cette charte. Si toutefois des disparités dans le niveau de subventionnement selon le pays d'origine devaient être observées et constituer un frein au multilinguisme, la mise en place d'un fonds commun de péréquation alimenté à parité par les différents partenaires compétents pourrait être envisagée. Cette question devrait être abordée par le comité de pilotage en temps opportun.



## UNTERZEICHNER/SIGNATAIRES

**Pour la Conférence du Rhin supérieur**

**Pour le Conseil rhénan**

Président  
Conseiller d'Etat du canton de Bâle-Campagne

Président  
Membre du Landtag de Bade-Württemberg

**Pour le Réseau des villes**

**Pour les Eurodistricts**

Porte-parole  
Maire de Strasbourg

Porte-parole  
Landrätin Landkreis Lörrach